



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Le Conseil communal regrette un amalgame et une polémique malvenus

La crèche de Noël a trouvé sa place à côté du Temple du Bas

La crèche de Noël, objet d'une polémique, sera placée ce lundi après-midi à côté du Temple du Bas, important édifice religieux de la ville. Le Conseil communal estime cet endroit, en zone piétonne, bien plus approprié qu'un parking pour la mettre en valeur. L'exécutif déplore la polémique virulente des derniers jours et exprime ses profonds regrets à toutes les personnes qui ont pu se sentir offensées ou touchées dans leurs convictions. Il n'a jamais été question d'interdire cette crèche sur le domaine public.

La ville de Neuchâtel est riche de son histoire millénaire et de son patrimoine culturel. Elle vient d'ailleurs d'inaugurer avec fierté l'illumination de sa collégiale, principal édifice religieux de la cité. Le Conseil communal estime que le sens premier du traditionnel sapin de l'Hôtel de Ville est d'apporter simplement gaieté et couleurs pour les fêtes de fin d'année. Il fait partie des nombreuses décorations de rue et jeux de lumière offerts par la Ville à ses habitants.

En plaçant la crèche aux abords du Temple du Bas, le premier temple construit par la communauté réformée en 1796, les autorités estiment qu'elle est à sa juste place devant un bâtiment religieux. Les sculptures en bois sont ainsi aussi mieux mises en valeur en zone piétonne que sur un parking.

Le Conseil communal exprime ses profonds regrets aux personnes dont les convictions et les sensibilités ont pu être choquées. Il n'a jamais eu l'intention d'interdire l'installation de cette crèche sur le domaine public. Il déplore l'amalgame qui a été fait.

Cette crèche, réalisée par un bûcheron neuchâtelois, avait été offerte au Conseil fédéral en 2014 lors de sa visite dans la région sous la présidence de Didier Burkhalter. Elle est finalement restée à Neuchâtel.

Le Conseil communal rappelle aussi que dans le cadre des animations de fin d'année proposées par la Ville et les commerçants, une crèche vivante est prévue les 19 et 20 décembre sur la Place du Temple-Neuf.

Les Autorités de la Ville de Neuchâtel tiennent à rappeler qu'une crèche exprime un message de paix et de sérénité. Elles espèrent que la sérénité reviendra vite au sein de la population et souhaitent à chacune et chacun une belle période de l'Avent.

Neuchâtel, le 30 novembre 2015

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires: Thomas Facchinetti, président du Conseil communal
Tél. 032 717 75 02, e-mail: thomas.facchinetti@ne.ch

Patrice Neuenschwander, chargé de communication
suppléant, tél. 079 817 93 72,
e-mail : patrice.neuenschwander@ne.ch